

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/02/2026 - 29853 - 2023 B 13753 - 951 795 756 - A&R PHILIPPINE STORE

A&R PHILIPPINE STORE

SAS - Société par Actions Simplifiée
au capital de mille cinq cents euros (1500.0 €)
Siège social : 8 RUE DUBAN, 75016, PARIS
RCS 951795756

Greffier du tribunal des activités économiques de Paris Acte déposé le	
27 FEV. 2026	
Sous le N°	29853 

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 21 MAI 2025

Fait à Paris
Le 21 mai 2025

Monsieur RONILLO REYES, domicilié 14 Rue des Pavillons, 92800, Puteaux.
Propriétaire des 750.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital social de la société A&R PHILIPPINE STORE.

Monsieur RAQUEL DE LEON EP REYES, domicilié 14 RUE DES PAVILLONS, 92800, PUTEAUX.
Propriétaire des 750.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital social de la société A&R PHILIPPINE STORE.

Les associés de ladite société.

I - ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président, RAQUEL DE LEON EP REYES.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés aux associés, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1602.47 €.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulés ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquences, les associés donnent au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1602.47 € de la manière suivante:.

- En réserve légale pour un montant de 80.0 €
- En compte courant pour un montant de 1522.47 €

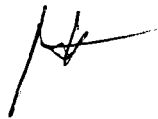
TROISIÈME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et la présidence et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Fait à Paris
Le 21 mai 2025

Monsieur RONILLO REYES



Monsieur RAQUEL DE LEON EP REYES
MADAME



Désignation de l'entreprise <u>A&R PHILIPPINE STORE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																					
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE DUBAN 75016 PARIS</u>																																																																																																																															
SIRET		<table><tr><td>9</td><td>5</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>5</td><td>7</td><td>5</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										9	5	1	7	9	5	7	5	6	0	0	0	1	8																																																																																																						
9	5	1	7	9	5	7	5	6	0	0	0	1	8																																																																																																																		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>0</u> <u>9</u>																																																																																																																									
Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>																																																																																																																															
ACTIF																																																																																																																															
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td>Fonds commercial *</td><td>010</td><td>45 000</td><td>012</td><td></td><td>45 000</td></tr><tr><td>Autres *</td><td>014</td><td></td><td>016</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td></td><td>030</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>9 150</td><td>042</td><td></td><td>9 150</td><td></td></tr><tr><td>Total I (5)</td><td>044</td><td>54 150</td><td>048</td><td></td><td>54 150</td><td></td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>4 027</td><td>062</td><td></td><td>4 027</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td></td><td>070</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>910</td><td>074</td><td></td><td>910</td><td></td></tr><tr><td>Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Disponibilités</td><td>084</td><td>5 671</td><td>086</td><td></td><td>5 671</td><td></td></tr><tr><td>Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total II</td><td>096</td><td>10 608</td><td>098</td><td></td><td>10 608</td><td></td></tr><tr><td>Total général (I+II)</td><td>110</td><td>64 758</td><td>112</td><td></td><td>64 758</td><td></td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	45 000	012		45 000	Autres *	014		016			Immobilisations corporelles *	028		030				Immobilisations financières * (1)	040	9 150	042		9 150		Total I (5)	044	54 150	048		54 150		ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			Marchandises *	060	4 027	062		4 027		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			Autres * (3)	072	910	074		910		Valeurs mobilières de placement	080		082				Disponibilités	084	5 671	086		5 671		Charges constatées d'avance *	092		094				Total II	096	10 608	098		10 608		Total général (I+II)	110	64 758	112		64 758			
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	45 000	012		45 000																																																																																																																								
		Autres *	014		016																																																																																																																										
	Immobilisations corporelles *	028		030																																																																																																																											
	Immobilisations financières * (1)	040	9 150	042		9 150																																																																																																																									
	Total I (5)	044	54 150	048		54 150																																																																																																																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																										
		Marchandises *	060	4 027	062		4 027																																																																																																																								
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																																																																																																																											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																																																																																																																										
		Autres * (3)	072	910	074		910																																																																																																																								
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																											
	Disponibilités	084	5 671	086		5 671																																																																																																																									
	Charges constatées d'avance *	092		094																																																																																																																											
	Total II	096	10 608	098		10 608																																																																																																																									
	Total général (I+II)	110	64 758	112		64 758																																																																																																																									
PASSIF																																																																																																																															
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td></td><td>1 500</td><td></td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *</td><td>131</td><td></td><td>)</td><td>132</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td><td>(10 364)</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td></td><td>1 602</td><td></td></tr><tr><td>Subventions d'investissement</td><td>137</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total I</td><td>142</td><td></td><td>(7 261)</td><td></td></tr><tr><td>Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="7">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td></td><td>3 879</td><td></td></tr><tr><td>Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)</td><td>169</td><td>2 748</td><td>)</td><td>172</td><td>9 724</td></tr><tr><td>Comptes courants d'associés</td><td>173</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres dettes</td><td>175</td><td></td><td>58 417</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total III</td><td>176</td><td></td><td>72 020</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td></td><td>64 758</td><td></td><td></td></tr></table>														Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		Écarts de réévaluation	124				Réserve légale	126				Réserves réglementées *	130				Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132		Report à nouveau	134		(10 364)		Résultat de l'exercice	136		1 602		Subventions d'investissement	137				Provisions réglementées	140				Total I	142		(7 261)		Provisions pour risques et charges	Total II	154				DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 879		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 748	)	172	9 724	Comptes courants d'associés	173					Autres dettes	175		58 417			Produits constatés d'avance	174					Total III	176		72 020			Total général (I + II + III)	180		64 758		
		Exercice N 1		NET																																																																																																																											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500																																																																																																																											
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																													
	Réserve légale	126																																																																																																																													
	Réserves réglementées *	130																																																																																																																													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132																																																																																																																										
	Report à nouveau	134		(10 364)																																																																																																																											
	Résultat de l'exercice	136		1 602																																																																																																																											
	Subventions d'investissement	137																																																																																																																													
	Provisions réglementées	140																																																																																																																													
	Total I	142		(7 261)																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges	Total II	154																																																																																																																													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																																																													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 879																																																																																																																											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 748	)	172	9 724																																																																																																																									
	Comptes courants d'associés	173																																																																																																																													
	Autres dettes	175		58 417																																																																																																																											
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																													
Total III	176		72 020																																																																																																																												
Total général (I + II + III)	180		64 758																																																																																																																												
RENOIS																																																																																																																															
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																									
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																									
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINALE

FAIT A PARIS LE 21-05-2025 *Edm*

USAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A&R PHILIPPINE STORE						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	5			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765				
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	8 112
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	6 834
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise:A&R PHILIPPINE STORE.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2024.. et clos le:31/12/2024								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	164 737
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	164 737
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	19
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	19
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	75 798
Variation négative des stocks										145	2 065
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	13 623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	91 495
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	73 261
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	73 261
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	164 737
Effectifs au sens de la CVAE *										023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation											/ / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 5 1 7 9 5 7 5 6

Dénomination de l'entreprise

A&R PHILIPPINE STORE

Adresse (voie)

8 RUE DUBAN

Code postal

75016

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille REYES Prénom(s) RONILLONom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 750Naissance: Date 15/10/1980 N° Département 99 Commune Pampanga Pays PhilippinesAdresse : N° 14 Voie RUE DES PAVILLONSCode Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays FRANCETitre (2) MME Nom de famille DE LEON REYES Prénom(s) RaquelNom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 750Naissance: Date 25/04/1985 N° Département 99 Commune Del Monte Pays PhilippinesAdresse : N° 14 Voie rue des pavillonsCode Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 5 1 7 9 5 7 5 6

Dénomination de l'entreprise

A&R PHILIPPINE STORE

Adresse (voie)

8 RUE DUBAN

Code postal

75016

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéIMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciauxFormulaire obligatoire
(art 33 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012024	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	31122024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☒
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : A&R PHILIPPINE STORE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 8 RUE DUBAN	
75016 PARIS	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN	9 5 1 7 9 5 7 5 6
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Restauration de type rapide

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	1 602	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d	Total c + d.....	
3. Total	1 602	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	1 602	
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5. Plus-values taxées selon les règles prévues ③ par les particuliers	à court terme et à long terme ④	à long terme imposables ⑤
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥	exonérées	à 12,8 %
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦		
dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ⑧		

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	Autres dispositifs (7) ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐
Exonération ou abattement pratique ⑨	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ●	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)		
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)		Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)
- Plus-values		
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		
- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel		

8. Régime des sociétés de personnes ⑩	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .	

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant:
		Lieu: PARIS Date: 04052025
		Qualité et nom du déclarant:
		Signature:

Examen de conformité ☒ prestataire :
fiscale (ECF)

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 B/s-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
RONILLO REYES 14 RUE DES PAVILLONS 92800 PUTEAUX	X	3017092292102	Date: 15/10/1980 Commune: Pampanga Dépt: 99 Pays: Philippines	801		

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice 2024

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS**Détermination du résultat de l'exercice**

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise A&R PHILIPPINE STORE

du

Adresse 8 RUE DUBAN 75016 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2024 . . 10	1 602
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire reyes raquel Président		À PARIS , le 04052025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

(2025)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

A&R PHILIPPINE STORE

[illegible]